



Plan d'action 2018 de FRATEL

Sur proposition du comité de coordination, les membres du réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL) ont adopté le plan d'action du réseau pour l'année 2018, lors de la 15^{ème} réunion annuelle, qui s'est tenue à Bruxelles les 23 et 24 novembre 2017.

Les activités inscrites à ce plan d'action sont exposées ci-après.

1. Rappel des objectifs de la charte du réseau et propositions d'actions à mettre en œuvre en 2018

1.1. Les objectifs de la charte

FRATEL a pour mission de promouvoir l'échange d'information, de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts de formation, à la coordination, et à la coopération technique entre ses membres, ainsi que de collaborer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. Conformément à la charte qui unit ses membres, FRATEL poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des communications électroniques qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges avec des experts (techniques, économiques et juridiques) et des responsables du secteur des communications électroniques (opérateurs, équipementiers, consultants, organisations internationales ou régionales...);
- organiser des sessions de travail sous la forme de séminaires portant sur la régulation des marchés des communications électroniques au bénéfice de ses membres ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

1.2. Les actions à mettre en œuvre en 2018

Lors de la 15^{ème} réunion annuelle, les membres de FRATEL ont décidé que les actions à mettre en œuvre en 2018 sont les suivantes :

- la réunion annuelle 2018 portera sur « Faciliter l'innovation et promouvoir l'investissement efficace dans les communications électroniques, quel rôle pour le régulateur ? » ;
- le séminaire d'échange d'information et d'expérience sur « Quelles innovations pour quelle connectivité ? » ;
- la promotion du MASTERE RegNum de Télécom ParisTech associant plusieurs institutions partenaires de FRATEL et l'encouragement de tout autre type de formation en relation avec les objectifs du réseau ;
- l'animation du site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres.

2. La réunion annuelle

Conformément à l'article 8 de la charte constitutive du réseau francophone de la régulation des télécommunications, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres de FRATEL à mettre en commun leur expérience et à faire rapport de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau Francophone. Elle est aussi l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination et d'approuver le plan d'action pour l'année suivante.

La réunion aura lieu deux jours au second semestre 2018 à Paris sur « Faciliter l'innovation et l'investissement dans les communications électroniques, quel rôle pour le régulateur ? ».

Les membres de FRATEL voient, dans leurs pays, émerger de nouveaux acteurs et types de réseaux permettant d'aborder de nombreux cas d'usages et des besoins qui sont de plus en plus variés en termes de couverture, de latence, d'autonomie, de consommation énergétique ou de coûts. Ce besoin de connectivité toujours accru des personnes, services et objets est un facteur d'innovation dans le secteur des communications électroniques mais nécessite également des investissements importants de la part des acteurs du marché. Dès lors, se pose la question du rôle du régulateur pour favoriser l'innovation et améliorer la connectivité à travers notamment :

- la disponibilité des ressources rares pour l'ensemble des acteurs ;
- la promotion du jeu concurrentiel ;
- les moyens de connectivité innovants pour pallier les problèmes de couverture ;
- la protection et sécurité des données des individus et des entreprises.

Les discussions pourront aborder les potentielles évolutions des cadres réglementaires et les actions que peuvent prendre les régulateurs pour encourager le développement de nouveaux

services et réseaux. Les évolutions technologiques attendues telles que la 5G ou encore l'intelligence artificielle et leur impact sur le marché et l'action des régulateurs pourront faire l'objet des débats. Enfin, pourront être abordées les questions relatives à la promotion des investissements dans ces nouveaux réseaux : les vacances réglementaires ont-elles du sens ? Quels types d'investissements faut-il promouvoir ? Quel équilibre retenir entre le partage d'infrastructures et le soutien à la concurrence ?

3. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 9 de la Charte, le principe du séminaire d'échange d'information et d'expérience vise à permettre aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun, ainsi que d'évoquer les problèmes spécifiques rencontrés et les solutions développées dans l'exercice de leurs missions.

Le séminaire se tiendra au premier semestre 2018 à Antananarivo sur deux jours et portera sur « Quelles innovations pour quelle connectivité ? ».

Le besoin de connectivité accru impose une amélioration de la couverture mobile et fixe dans les pays membres de FRATEL. Le séminaire abordera, les initiatives des instances publiques et des régulateurs et les solutions techniques des opérateurs et équipementiers pour améliorer la connectivité dans les zones peu denses et les zones moins faciles d'accès (intérieur des bâtiments, transports, zones blanches...). Par ailleurs, avec l'arrivée prochaine de la 5G, et l'essor de l'internet des objets, des discussions sur l'architecture des réseaux, l'évolution de la gestion du spectre, notamment le partage dynamique de fréquences, l'utilisation des bandes libres ou des bandes millimétriques ou encore la modernisation des réseaux mobiles professionnels indépendants (PMR) pourront être menées.

4. Le MASTERE SPECIALISE RegNum

Les formations à la régulation du numérique organisées et mises en œuvre par Telecom ParisTech vont s'enrichir en 2018. L'ensemble sera constitué d'un MASTERE SPECIALISE en régulation du numérique (RegNum), approuvé par la conférence des grandes écoles en avril 2013, ainsi que de trois Badge (Brevet d'aptitude délivré par les grandes écoles), l'un en régulation des communications électroniques (RegTel), démarré il y a plus de 12 ans, l'un en régulation de l'internet (RegInt) et un dernier en régulation de la finance électronique et de la poste (RegFep), nouvellement créé.

Le MASTERE est un diplôme de niveau supérieur qui s'ouvre à l'ensemble des problématiques liées au numérique abordées par les 3 Badge.

- Le Badge RegTel est consacré à la régulation du secteur des communications électroniques, notamment aux instruments de la régulation (interconnexion, service universel, gestion du spectre...)

- Le Badge RegInt est dédié à la régulation des plateformes et des contenus. Il comprend une session sur la problématique des données personnelles et une session spécifique sur la régulation de l'internet et des contenus
- Le Badge RegFep est spécifique à la régulation de la finance et des postes.

Cet ensemble de formations est structuré autour de 7 sessions de 60 heures de cours et ateliers présentiels et d'une session finale de soutenance. Chaque Badge est composé de 4 sessions (270 heures). Les deux premières sessions sur le renforcement des connaissances de base et l'introduction à l'économie numérique et à sa régulation sont communes à l'ensemble des formations. Les 3 Badge se différencient ensuite par les thèmes abordés lors des 2 autres sessions à choisir parmi les 5 possibles : 2 sessions sur l'économie et la régulation des communications électroniques, 1 session sur la régulation de l'internet et des contenus, 1 session sur l'économie et la régulation des données personnelles et 1 session sur l'économie et la régulation des activités financières et postales. Le mastère spécialisé intègre 6 des 7 sessions proposées selon les choix du participant (390 heures).

Les Badge RegTel et RegInt se déroulent à Ouagadougou et Paris et le RegFep se tient à Abidjan.

L'objectif du mastère est de permettre aux cadres en charge des activités liées à la régulation de l'économie numérique dans les pays membres du réseau de réfléchir sur des cas de régulation pour qu'ils puissent par la suite être en mesure d'élaborer les solutions qui conviendront pour une situation donnée.

La troisième promotion du Mastère a admis 33 participants. Ils devront présenter et soutenir leur thèse mi-2019 pour être diplômés.

5. Le site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

Les membres de FRATEL sont encouragés à proposer des activités visant à renforcer la collaboration et les échanges au sein du réseau. Conformément aux articles 2 et 3 de la Charte, FRATEL veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>

Fratel.org est un site Internet administré par le secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (Arcep France), pour le réseau.

Il contient la documentation produite par et pour le réseau, l'ensemble des présentations et documents réalisés à l'occasion des séminaires et de la réunion annuelle.

Il propose aussi une page « lexique », qui donne une liste de bases de données, lexiques et publications spécialisés en terminologie des communications électroniques francophones.

15ème réunion annuelle de FRATEL – Bruxelles, 23 et 24 novembre 2017

Enfin, les régulateurs sont encouragés à communiquer toute information sur leurs activités, en mettant l'accent notamment sur les décisions prises à l'occasion des règlements de litiges, et sur les résultats des études qu'ils auraient menées dans le cadre de leur activité sur la régulation dans leur pays, pour leur publication sur le site du réseau.

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre en 2018

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées par le tableau suivant :

| | Calendrier | Lieu | Thème |
|---|---|---------------------------------|---|
| Séminaire d'échange d'information et d'expérience | 1 ^{ème} semestre 2018 2 jours | Antananarivo | Quelles innovations pour quelle connectivité ? |
| Réunion annuelle | 2 ^{ème} semestre 2018 2 jours | Paris | Faciliter l'innovation et favoriser l'investissement efficace dans les communications électroniques, quel rôle pour le régulateur ? |
| Formation qualifiante MASTERE RegNum | Janvier 2018 – décembre 2018 | Paris Ouagadougou Abidjan | Formation sur les aspects économiques, juridiques et techniques de la régulation du numérique |